

Règlement particulier du
Tournoi Départemental Jeune du STADE FRANÇAIS
(2^{ème} étape du circuit jeune de Paris - Poussin, Benjamin, Minime et
Cadet)

Dimanche 16 décembre 2018

au Complexe Géo André, 2 rue du Commandant Guilbaud – 75016 Paris

ARTICLE 1. Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation et les modalités d'engagement. L'inscription au tournoi entraîne l'acceptation du présent règlement.

ARTICLE 2. Cette compétition se déroule selon les règles de la FFBaD et du circuit départemental Jeune du Comité 75. Une tenue de Badminton conforme aux circulaires FFBaD sera exigée sur les terrains. Le tournoi est autorisé sous le numéro (en cours).

ARTICLE 3. Elle est placée sous l'autorité du **Juge-Arbitre Arnold AKPLOGAN**. Ses décisions seront sans appel.

ARTICLE 4. Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés à jouer ainsi que les officiels et les conseillers. La règle d'interdiction de conseil entre les échanges s'applique à toutes les catégories sur cette compétition.

ARTICLE 5. Le tournoi est ouvert aux joueuses et joueurs licenciés dans un club du Comité 75 autorisés à jouer en catégories Poussin, Benjamin, Minime, ou Cadet et ne faisant l'objet d'aucune suspension.

ARTICLE 6. Un seul tableau est ouvert par catégorie : le simple. Chaque tableau se déroule en poules de 3 ou 4 avec 1 ou 2 sortants par poule, suivi d'un tableau en élimination directe.

ARTICLE 7. La compétition se déroulera de 8h30 à 18h30. Les joueurs s'engagent à être présents sur place sur l'ensemble de la journée.

ARTICLE 8. Niveau des joueurs et surclassement :

Les joueurs sont répartis en 2 divisions selon le tableau suivant :

	Classement Maximum	Division Excellence	Division Honneur
Poussins G/F	aucun	12 mieux classés	Suivants
Benjamins G/F	Selon les résultats en TIF	P10 à D7	NC à P11
Minimes G/F	Selon les résultats en TIF	P10 à D7	NC à P11
Cadets G/F	Selon les résultats en TIF	P10 à D7	NC à P11

Si le nombre d'inscrits dans une catégorie est :

- Inférieur à 4 pour les garçons et inférieur à 3 pour les filles : une seule division sera proposée,
- Inférieur à 16 en Poussin, une seule division sera proposée.

C'est le CPPH du 06 décembre 2018 qui sera pris en compte pour déterminer la division à laquelle appartient un joueur.

ARTICLE 9. Les surclassements sont autorisés pour cette compétition. Les responsables des inscriptions de chaque club devront indiquer la liste de leurs joueurs pour lesquels ils désirent un surclassement de catégorie.

ARTICLE 10. Les horaires des matches seront affichés dans la salle à titre indicatif. Les joueuses et joueurs devront se tenir prêts 60 minutes avant l'heure de leurs matches. Tout joueur qui souhaite s'absenter pendant la compétition devra prévenir le juge arbitre sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.

ARTICLE 11. Les joueurs auront droit à 3 minutes « d'échauffement » à partir du moment où leur match a été annoncé. Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que les accessoires nécessaires à son match. Le temps de repos entre 2 matches sera au minimum de 20 minutes.

ARTICLE 12. Une tenue de badminton conforme à la réglementation en vigueur est exigée.

ARTICLE 13. Tout volant touchant un obstacle situé au dessus du terrain sera compté faute sauf au service où le joueur pourra resservir une fois.

ARTICLE 14. Les volants sont à la charge des joueurs (à part égale). En cas de litige, le volant officiel plume est le **Victor Gold** et le volant officiel plastique est le **Yonex Mavis 600**. Ces volants seront en vente sur place. Les volants seront fournis pour les finales.

ARTICLE 15. Les matches se dérouleront en auto-arbitrage, ce qui implique que les joueurs aient une connaissance du comptage des points. Il pourra être proposé aux joueurs ne participant pas à la compétition ou à des personnes présentes d'officier comme Arbitre ou Juge de ligne.

ARTICLE 16. Les vainqueurs et finalistes de chaque tableau seront récompensés en fin de tournoi par des lots et/ou bons d'achats.

ARTICLE 14. Les droits d'engagement sont de 6€ par joueur.

ARTICLE 17. La date limite des inscriptions est fixée au **02 décembre 2018**. La confection des tableaux est fixée au **07 décembre 2018**. Aucun remboursement ne sera effectué après cette date sauf en cas de justificatif présenté au plus tard le jour de la compétition.

ARTICLE 18. Les inscriptions seront enregistrées suivant leur ordre d'arrivée. Pour être prises en considération, elles devront être envoyées par mail avec la fiche d'inscription du tournoi dûment remplie à l'adresse suivante : sftournois@gmail.com. Le règlement se fera le jour-même, **par chèque**, à la table de marque.

ARTICLE 19. Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant des feuilles d'engagement non complétées selon les directives mentionnées, seront supportés par le joueur en cause. Seul un responsable adulte du club, pour le jour du tournoi, pourra contester auprès du juge arbitre.

ARTICLE 20. En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, les joueurs mineurs doivent être accompagnés d'au moins un représentant majeur, désigné sur le formulaire d'inscription et présent pendant la durée de la compétition. Le représentant du joueur se doit d'être à ses côtés au moment du pointage des présents et de la vérification d'identité. Le juge-arbitre peut interdire la compétition aux joueurs se présentant sans représentant à la

compétition. Si une délégation de responsabilité est donnée au représentant d'un autre club présent, celui-ci doit en attester par une lettre écrite remise au juge-arbitre lors du pointage des présents.

ARTICLE 19. Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte de matériel.